

# Information éleveurs

## TOITURES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE

Ce document provient de l'Agrihèque, base de connaissances des Chambres d'Agriculture de Bretagne. Toute reproduction sous quelque forme que ce soit, n'est autorisée que dans le cadre de l'usage privé du copiste ou dans le respect de la réglementation en vigueur.

synagri.com

## Attention aux toitures "fibro" qui se dégradent...

**D**es éleveurs nous signalent des dégradations sur des toitures en fibres-ciment récentes...

Effectivement, suite à l'interdiction de l'utilisation de l'amiante dans la fabrication des plaques en fibres-ciment à partir de 1997, de nouvelles formulations faisant appel à différentes fibres de substitution ont été commercialisées sur le marché français.

Il s'avère que certaines d'entre elles sont de mauvaise qualité et présentent des risques très sérieux pour la durabilité et la résistance des toitures (voir page 3: bien choisir ses plaques en fibres-ciment).



Plaques fibres-ciment dégradées (photo MSA 29)

### Quels sont les symptômes éventuels ?

Vous avez construit après 1997.

Vous avez constaté :

- l'apparition de fissures ou de fractures se produisant généralement le long des ondes ayant reçu une fixation, parfois également des fissures plus discrètes perpendiculairement au sens d'écoulement de la pluie,
- le développement de moisissures sous formes de taches de couleurs variées (noirâtres, verdâtres, rougeâtres...) sur les plaques, des traces permanentes d'humidité en sous-face, ceci bien que la ventilation de votre bâtiment soit correctement réalisée. >>>



## Comment réagir en cas de doute ?

- Si vous avez fait appel à un constructeur, prenez contact avec lui dans les meilleurs délais. Faites-lui parvenir par écrit une réclamation en recommandé pour qu'il vienne constater les dégradations lui-même. Il décidera ensuite avec vous et avec votre assureur de la conduite à tenir (mise en œuvre de sa garantie décennale, recours auprès de son fournisseur...).
- Si vous avez réalisé vous-même la construction, faites directement appel auprès de votre fournisseur (factures à l'appui), en concertation avec votre assureur.

## Comment confirmer les dégradations et identifier les plaques ?

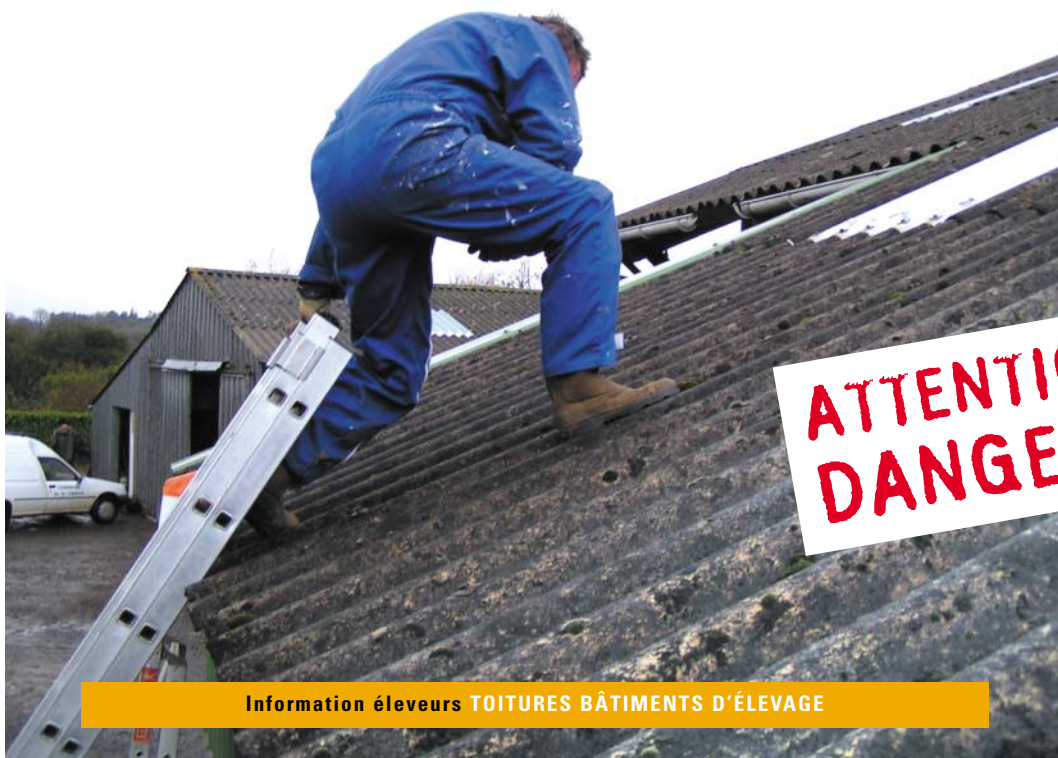
**En aucun cas, vous-même ou l'un de vos salariés, ne devez monter sur la toiture.**

Surtout, laissez le soin au constructeur ou au fournisseur d'examiner lui-même en sécurité votre toiture !

Quelle que soit la situation, les risques de chute et d'accident grave ou mortel sont réels, et d'autant plus s'il s'agit de plaques en voie de dégradation !

L'identification de la provenance (fabricant) des plaques pourra se faire à partir de leur marquage, mais également de leurs factures.

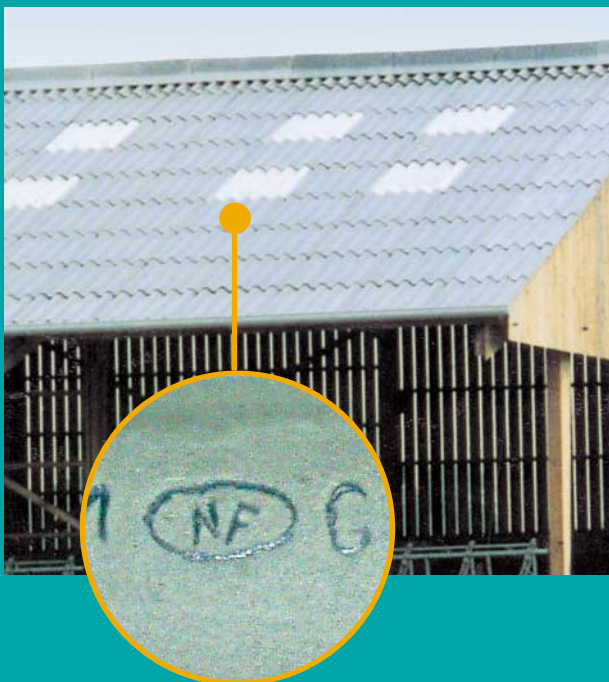
Attention, certaines toitures peuvent avoir été réalisées avec des plaques de différentes provenances, dans ce cas leur examen et leur identification seront plus complexes.



# BIEN CHOISIR ses plaques en fibres-ciment

## Des plaques de marque "NF" avec avis technique

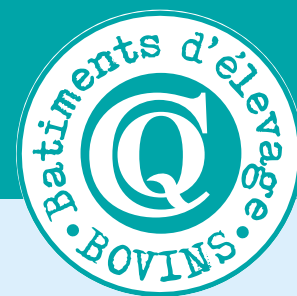
Les fabrications bénéficiant du droit d'usage de la marque NF "plaques profilées en fibres-ciment" sont à la fois conformes à la norme européenne NF EN 494 et la norme française NF P 33-303-1. La norme européenne NF EN 494 définit la géométrie ainsi que les caractéristiques physiques et mécaniques auxquelles doivent répondre les plaques. La norme française NF P 33-303-1 définit la résistance aux chocs des plaques.\* La délivrance de cette marque est associée à un Avis Technique favorable du CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) en cours de validité. La marque "NF" associée à l'Avis Technique est le seul moyen d'avoir la certitude d'employer des produits de fiabilité reconnue. Exigez-la de votre constructeur ou de votre fournisseur.



## Des plaques avec des fibres PVA et des éléments de renforcement

Deux fibres principales ont été employées après l'interdiction de l'amiante: la cellulose et le PVA (polyvinyl-alcool). Depuis leur mise en service, beaucoup de plaques fabriquées exclusivement avec des fibres de cellulose connaissent des problèmes de dégradation importants (voir pages 1 et 2). Parmi les fabrications actuelles, les plaques contenant des fibres PVA présentent dans leur ensemble un bon niveau de qualité. Les principaux fabricants qui utilisent cette fibre intègrent également à leur produit des éléments de renforcement (feuillards, brins, filaments...), c'est une caractéristique indispensable.\*

*\* Attention: tout comme la majorité des plaques translucides, quel que soit son âge, sa marque ou son type, une plaque en fibres-ciment est un matériau fragile qui ne présente pas une résistance suffisante pour supporter le poids d'un homme (voir page 4).*



En Bretagne, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005, tous les constructeurs signataires de la Charte Qualité Construction bâtiments d'élevage bovins mise en œuvre par le Comité Régional Bâtiment du GIE Lait-Viande, se sont engagés à vous fournir exclusivement des plaques répondant à l'ensemble de ces exigences.



# INTERVENTION SUR TOITURE :

## ATTENTION aux risques d'accidents graves ou mortels !

*Chute de hauteur par glissade ou perte d'équilibre, depuis une échelle ou au travers de matériaux de couverture fragiles (plaques fibres-ciment, translucides...), chaque année on déplore en Bretagne plusieurs dizaines d'accidents souvent très graves et parfois mortels, dont des éleveurs ou leurs salariés sont victimes lors d'intervention sur des toitures de bâtiments d'élevage. L'accident n'arrive pas qu'aux autres... Il est prévisible lorsque l'on se déplace sans précaution sur une toiture. Il faut par conséquent s'assurer systématiquement de mesures de protection et prendre en compte tous les risques.*

### Les moyens de prévention

#### Sur les bâtiments existants

Sur les bâtiments actuels, pour des interventions importantes, il est préférable de faire appel à un professionnel du bâtiment. Toutefois, en cas d'urgence ou pour une courte intervention, l'exploitant décide parfois d'intervenir lui-même. Dans ce cas, il est utile d'éclairer préalablement l'intérieur du bâtiment pour repérer les plaques translucides plus facilement.

Avant de monter sur la toiture, il faut absolument assurer l'échelle, en la fixant par exemple aux premiers tirefonds accessibles, par un système de crochets et de cordelettes.

La prise d'appui direct sur les plaques de couverture est à proscrire ; il est indispensable d'utiliser un équipement permettant de répartir le poids du corps sur plusieurs pannes.

Les chemins de circulations peuvent être constitués de planches de bois pleines ou de contreplaqué, équipés de chevrons antidérapants, en butée sur des tirefonds légèrement desserrés, pour les empêcher de glisser. Il en existe également en aluminium. Pour se déplacer, il convient de prévoir un chemin de circulation de plus que le nombre de personnes présentes sur le toit.



*Expérimentation de système de sécurité (photo MSA 29)*

Attention, les échelles de couvreur n'offrent pas une garantie suffisante, elles sont conçues pour être posées sur de la volige, et n'empêcheront pas de passer à travers une plaque, entre deux barreaux. S'il est possible de disposer de points d'ancrage fiables, le port d'un dispositif anti-chute à enrouleur de câble s'avère également très judicieux.

#### Sur les bâtiments neufs

Lors de la construction de nouveaux bâtiments couverts en fibres-ciment, il est essentiel de prévoir dès le départ des moyens d'accès pour les interventions ultérieures sur la toiture : chemin de circulation, points d'ancrage en faîtage, ligne de vie, tirefonds saillants répartis régulièrement...

Le chantier de construction doit être réalisé avec des dispositifs de sécurité efficaces (filets de recueils, garde-corps...) et dans le respect de la réglementation (désignation d'un coordonnateur de sécurité).

En cas d'accident, la responsabilité civile et pénale de l'éleveur en tant que maître d'ouvrage (celui pour qui les travaux sont réalisés) peut être lourdement mise en jeu.

***Les interventions sur toitures nécessitent un personnel expérimenté et des équipements adaptés en fonction des conditions du chantier et de la nature des matériaux de couverture. Faire appel à un professionnel est fortement recommandé.***

#### Renseignements

**Comité Régional Bâtiment  
GIE Lait-Viande de Bretagne**

Tél : 02 23 48 29 00

Fax : 02 23 48 29 01

E-mail : [crb@gielaitviandebretagne.fr](mailto:crb@gielaitviandebretagne.fr)

**Groupama Loire-Bretagne  
Service Prévention**

Côtes-d'Armor : 02 96 58 60 76

Finistère : 02 98 85 72 92

Ille-et-Vilaine : 02 99 29 56 33

Morbihan : 02 97 46 53 62

**Mutualité Sociale Agricole  
Service Prévention**

Côtes-d'Armor : 02 96 78 88 58

Finistère : 02 98 85 79 31

Ille-et-Vilaine : 02 99 01 82 55

Morbihan : 02 97 46 52 36